



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagement nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG.

Date proposée pour la séance de la commission:

- Lundi 7 mai 2012 à 20h00
Collège des Tuillières: salle 101

Municipale responsable: Mme Florence Golaz

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Le conseil régional du district de Nyon (ci-après Régionyon) pilote la réalisation des mesures constructives nécessaires à la mise en œuvre de la réorganisation des transports publics régionaux prévue en décembre de cette année.

Pour rappel, cette réorganisation découle du changement d'horaire des CFF au départ des 4 principales gares du district (Coppet, Nyon, Gland et Rolle). A cette occasion, de nouveaux trains à deux étages Régioexpress (RE) cadencés à la ½ h circuleront toute la journée dans les deux directions de Genève et Lausanne. Il s'agit d'une opportunité unique d'améliorer et de renforcer le service de transport au sein du district en rabattant de façon optimale les bus sur ces 4 gares.

La réorganisation nécessite la mise en œuvre d'aménagements sur voirie permettant aux bus d'assurer un cadencement conforme aux horaires. Par aménagements, il faut comprendre des mesures de priorisation simples, telles que la modification d'un îlot ou le changement du régime de priorité d'un croisement, mais également plus lourdes, comme la création de nouveaux carrefours-giratoires ou de voies de bus réservées. Ces différentes interventions permettront notamment d'accorder au bus davantage de priorité au sein du trafic.

En parallèle, le confort des usagers est également amélioré (nouveaux bus, nouveaux arrêts, abri bus,...) et les dessertes sont revues afin d'offrir au plus grand nombre de nos résidents une offre attractive et de privilégier ainsi une mobilité plus respectueuse de notre environnement. Le parcours de la ligne des transports urbains glandois (TUG) sera à cette occasion complètement remanié (cf. annexe II - plan synoptique des différentes lignes de transport public).

Parmi ces différentes mesures, certaines présentent un caractère urgent qui rend leur exécution indispensable avant l'échéance dictée par la mise en service des nouvelles dessertes et des nouveaux horaires planifiée en décembre de cette année. Dans le cas de la ville de Gland, il s'agit principalement d'aménager de manière succincte les nouveaux arrêts.

N'ayant pas vocation à assurer seule la maîtrise d'ouvrage lors de travaux de construction, Régionyon assumera une co-maîtrise d'ouvrage en collaboration avec les communes territoriales, qui seront les requérantes auprès des instances cantonales quant au dépôt des dossiers de mise à l'enquête publique ou de consultation.

Pour une bonne compréhension de la problématique, il ne faut pas perdre de vue que c'est l'addition des améliorations sur l'ensemble de la ligne et du réseau qui permet le cadencement souhaité et donc le succès de l'opération « *in fine* ». Il est dès lors important, considérant les montants à investir, de se souvenir qu'il s'agit d'un effort commun supporté par l'ensemble des communes du district.

L'offre et la qualité des transports publics s'en verront progressivement et considérablement améliorées au bénéfice direct de nos concitoyens et concitoyennes. Il faut ici rappeler que les réalisations sont prévues en plusieurs étapes s'échelonnant de 2012 à 2015. L'objet du présent préavis concerne uniquement les mesures dites « urgentes », qui doivent impérativement être réalisées avant la mise en service du nouvel horaire, à savoir en décembre 2012. Par la suite, de nouvelles mesures d'aménagement dites « de confort » (abri bus, poubelle, banc,...) feront l'objet ultérieurement d'une demande de crédit complémentaire.

Enfin, le financement respecte la teneur du préavis régional 60-10 qui définit une clé de répartition entre la région et les différentes communes concernées. En parallèle, Régionyon présente un préavis exhaustif regroupant l'ensemble des mesures régionales (préavis régional 16-12).

La part régionale est financée par un fonds de solidarité régional destiné au « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 ». La participation financière de la ville de Gland au programme de réorganisation et d'amélioration du réseau des transports publics représente une participation annuelle de CHF 31.- par habitant pour les cinq années de mise en place du programme des transports publics.

Description

Dans le cas de la ville de Gland, la mise en œuvre du principe de priorisation faisant l'objet de la présente demande de crédit consiste exclusivement à la création ou à l'amélioration d'un certain nombre d'arrêts de bus.

L'implantation des arrêts a été revu de sorte à proposer une couverture optimale du territoire urbain et un nombre d'arrêts réduit, desservis pour certains conjointement par la ligne urbaine et les lignes régionales. La localisation des arrêts proposés conduit à aménager 8 nouvelles haltes complètes et 6 nouveaux arrêts partiels (existant dans un sens).

Par ailleurs, il y a également lieu de porter une attention particulière à la sécurité des arrêts. Pour cette raison, des travaux plus importants de modification seront en parallèle entrepris sur certaines haltes (Communet (Borgeaud), Sous les Vignes, Gare Sud et Riant-Côteau).

Enfin, outre la signalisation, les montants relatifs aux arrêts du « Communet (Luins) » et de la « Gare » ne font volontairement pas partie du présent préavis puisqu'ils sont pris en charge par les travaux ayant déjà fait l'objet d'une demande de crédit concernant le réaménagement de la route de Luins, respectivement de la place de la Gare.

Ces dernières remarques nous permettent de relever une grande disparité quant à l'importance des travaux à réaliser au droit de chaque arrêt. Les plus importants se trouvant à la halte « Gare Sud » où, en plus de la mise en place d'un abri bus, la chaussée sera élargie pour aménager un arrêt « en baignoire » hors des voies de circulation ainsi qu'un quai de déchargement adapté. Ces aménagements sont rendus nécessaires compte tenu de l'importance que revêtira cette halte au sein de la nouvelle desserte des transports publics. En effet, en attente de la correspondance CFF, les bus des lignes régionales stationneront à cet arrêt pendant plusieurs minutes.

Le projet de réorganisation des transports publics prévoit sur le territoire communal 17 arrêts. Parmi ceux-ci, 6 d'entre eux sont desservis à la fois par la ligne des transports urbains glandois et par les lignes régionales (Communet, Sous les Vignes, Montoly, Gare Sud, Mauverney, Riant-Côteau), 4 uniquement par ces dernières (Tuillières, Mt-Blanc, Gare, La Lignière RC) et 7 seulement par le TUG (Grand-Champ, Borgeaud, Nord, La Lignière clinique, Domaine Impérial, Malagny, Midi)¹.

Le crédit sollicité comprend, en premier lieu, la mise en place du marquage routier approprié et d'une nouvelle signalétique pour chaque arrêt (panneau totem) ainsi que l'aménagement d'une zone d'attente couverte à la halte Gare Sud. En parallèle, sont également intégrés les travaux de génie civil nécessaires à la modification ou à l'aménagement des arrêts de bus. De cette manière, la pose de panneaux totem et la création de nouveaux quais contribueront d'ores et déjà à améliorer l'attractivité des transports publics sur le territoire communal.

¹ Les arrêts Midi, Malagny, Domaine Impérial et La Lignière clinique ne seront desservis que par la ligne d'appoint du TUG aux heures scolaires.

Les sociétés de transport (TPN et CarPostal), l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) ainsi que les services de l'Etat concernés (Service des routes, Service de la mobilité) ont été étroitement associés lors des réflexions relatives à l'élaboration des aménagements projetés. Ces derniers ont par ailleurs déjà fait l'objet d'un préavis favorable de l'administration cantonale.

En tenant compte du cadre légal, la procédure nécessaire à la réalisation de ces aménagements a été identifiée pour chaque mesure. Ainsi, certains aménagements nécessitent seulement un dépôt à l'enquête publique alors que d'autres doivent être soumis à un examen préalable. Les aménagements les plus simples ne font, quant à eux, que l'objet d'une publication dans la Feuille d'avis officielle.

Répartition des coûts

En premier lieu, compte tenu de la présence simultanée sur certains tronçons de plusieurs lignes de bus, une première répartition des coûts a été définie pour chaque mesure au prorata des lignes en bénéficiant, dans notre cas proportionnellement aux lignes desservant chaque arrêt.

Pour exemple, lorsqu'une halte est desservie à la fois par le TUG et deux lignes régionales, le montant des travaux relatif à cette mesure sera réparti entre les exploitants à hauteur de 1/3 pour le TUG (100% ville de Gland) et 2/3 pour les lignes régionales.

En parallèle, comme évoqué en préambule, la réorganisation des transports publics régionaux bénéficie de la participation financière du Conseil régional à travers le fonds affecté aux transports publics de CHF 13,5 millions. Le Conseil régional participera donc, selon la clé de répartition énoncée ci-après, au financement des études et des travaux nécessaires dont bénéficieront les lignes régionales.

Toutefois, ce financement ne concerne que les mesures d'aménagement comportant un intérêt strictement régional. Ainsi, une mesure qui est d'intérêt local, autrement dit qui ne concerne pas le transit des bus régionaux, (abri bus, signalétique des arrêts, éclairage de confort, accès piétons et vélos aux arrêts,...) sera prise en charge à 100% par la ville de Gland. A l'opposée, pour une mesure d'intérêt régional (arrêt de bus, aménagements de la voirie, éclairage de sécurité,...), la prise en charge du coût s'effectue sur une base de 75% pour la région et de 25% pour la ville de Gland.

C'est selon ce principe que la répartition des coûts a été déterminée pour chaque réalisation entre les différents partenaires et qui a abouti aux montants présentés ci-dessous.

Coût des travaux

Basé sur un devis général établi d'après les prix du marché, le coût estimatif des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG se résume comme suit :

Montant total HT		274'988.40
T.V.A. 8,0 %	arrondi à	22'011.60
Montant total TTC		297'000.--

Il faut relever que la réalisation des mesures proposées est conditionnée d'une part, par l'octroi du présent crédit mais également par le vote favorable du conseil intercommunal du district de Nyon relatif au crédit faisant en parallèle l'objet du préavis régional n°16-12.

Financement

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 297'000 fr. aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 15 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 2.75%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 27'967.50 francs (intérêts : 8'167.50 francs et amortissements de 19'800 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Conclusion

Assurer le rabattement des pendulaires vers la gare et offrir une alternative à l'utilisation systématique d'un véhicule individuel figurent parmi les objectifs de la Municipalité. Dès lors, il est important de pouvoir profiter de l'opportunité offerte par le changement d'horaire des CFF pour concrétiser le programme de réorganisation des transports publics en réalisant notamment les mesures principales y relatives avant la fin de cette année.

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

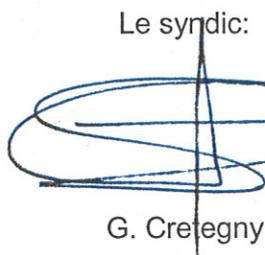
- vu - le préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 297'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 297'000 fr ;

III.

- de donner à la municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec cette réalisation.

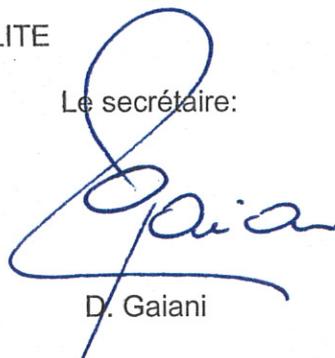
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:


G. Cretegnny



Le secrétaire:


D. Gaiani

Annexes: Tableau récapitulatif de la répartition des montants
Plan synoptique des différentes lignes de transport public
Tableau du plafond d'endettement

**ANNEXE I – Préavis n°21
MESURES DE PRIORISATION DES LIGNES DE TRANSPORT PUBLIC**

Tableau récapitulatif de la répartition des montants

Répartition des aménagements entre les bus urbains et régionaux dans le secteur de la Ville de Gland

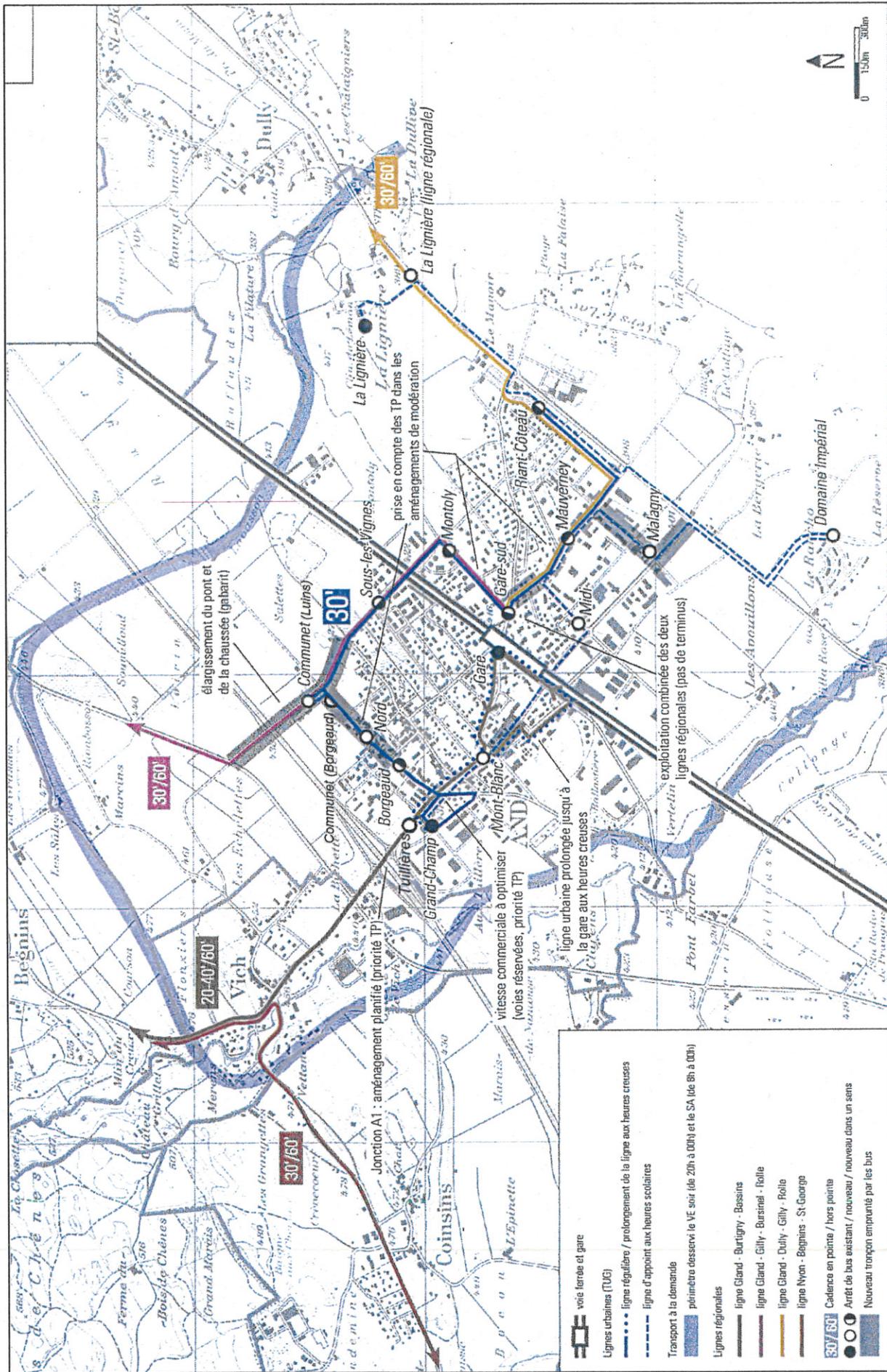
831 Transport urbain de Gland TUG	Ligne concernée			Nombre de lignes urbaines concernées	Nombre de lignes régionales concernées	Intitulé	Devis TTC	Part région	Part Gland
	830 Gland Bassins	835 Gland Rolle via Gilly	836 Gland Rolle via Dully						
				1	0	Arrêt Grand-Champ	3'500.00	0.00	3'500.00
				0	1	Arrêt Tuilières	18'205.00	13'653.75	4'551.25
				0	1	Arrêt Mt-Blanc	18'205.00	13'653.75	4'551.25
				1	0	Arrêt Borgeaud	4'500.00	0.00	4'500.00
				1	0	Arrêt Nord	5'600.00	0.00	5'600.00
				1	0	Arrêt Communes (Borgeaud)*	50'550.00	0.00	50'550.00
				1	1	Arrêt Communes (Luins)	2'100.00	0.00	2'100.00
				1	1	Arrêt Sous les Vignes*	53'900.00	18'560.00	35'340.00
				1	1	Arrêt Montoly	10'200.00	3'825.00	6'375.00
				1	2	Arrêt Gare Sud*	240'500.00	105'500.00	135'000.00
				1	1	Arrêt Mauverney	8'600.00	3'225.00	5'375.00
				1	1	Arrêt Riant-Côteau*	23'000.00	8'625.00	14'375.00
				0	1	Arrêt Gare	2'100.00	0.00	2'100.00
uniq. scolaire				1	0	Arrêt Midi	7'050.00	0.00	7'050.00
uniq. scolaire				1	0	Arrêt Malagny	5'600.00	0.00	5'600.00
uniq. scolaire				1	0	Arrêt Domaine Impérial	3'100.00	0.00	3'100.00
				0	1	Arrêt La Lignière RC	5'600.00	1'380.00	4'220.00
uniq. scolaire				1	0	Arrêt La Lignière clinique	3'100.00	0.00	3'100.00
						Total	465'410.00	168'422.50	296'987.50

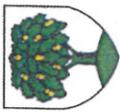
* Les arrêts Communes (Borgeaud), Sous les Vignes, Gare Sud, Riant-Coteau comprennent outre la signalisation de l'arrêt (marquage, panneau) des travaux de génie civil plus importants nécessaires à la sécurité des usagers (quai de déchargement, arrêt « en baignoire », abaissement de trottoir,...).

ANNEXE II – Préavis n°21

MESURES DE PRIORISATION DES LIGNES DE TRANSPORT PUBLIC

Plan synoptique des différentes lignes de transport public





Crédit d'investissement

Préavis no: 21

Montant: Fr. 297'000.00

Ville de Gland

Objet: Aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG (1ère phase)

Estimation des charges financières annuelles

- Taux 2.75%
- Amortissement 15 ans

Fr. 8'167.50
Fr. 19'800.00

Fr. 27'967.50

Cautionnements

Plafond de cautionnement 20'000'000.00
Cautionnements engagés à ce jour 10'543'018.00

Disponible à ce jour 9'456'982.00

Situation financière au 30.01.2012

Plafond d'endettement

- Engagements courants
- Passifs transitoires
- Emprunts / Limite de crédit

31.12.2010
2'945'012.14
321'486.80
56'955'000.00
60'221'498.94

31.12.2011
1'970'736.15
334'683.45
56'945'000.00
59'250'419.60

19.04.2012
1'199'646.00
418'543.25
56'832'000.00
58'450'189.25

108'000'000.00

Total endettement

Préavis

Préavis en cours acceptés par le Conseil communal
Travaux facturés et payés à ce jour

27'042'165.55
10'663'948.13

Total endettement au 30.01.12
Solde ouvert préavis

58'450'189.25
16'378'217.42

Solde ouvert

Préavis en cours

442'000.00

Préavis en cours

Préavis n° 19 : crédit étude révision plan directeur communal
Préavis n° 21 : réorganisation lignes transports publics régionaux et TUG (1ère phase)

145'000.00
297'000.00

Total endettement brut

75'270'406.67

Total des préavis en cours

442'000.00

